

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs
- les Directeurs d'école
S/C des IEN de circonscription
- les Principaux de collège

Marseille, le 23 avril 2010

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

Division des Élèves

Bureau de l'Adaptation
Scolaire et de la Scolarisation
des Elèves Handicapés - DE4

Le chef de bureau
Michelle Pétris

Référence
BIP CIRCULAIRE 209
2010.doc
Téléphone
04 91 99 67 55
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
ce.ash13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

OBJET : Scolarisation des élèves à besoins intellectuels particuliers
REF. : Circulaire n°2004-015 du 27-01-2004
Circulaire n°2007-158 du 17-10-2007

Certains élèves intellectuellement précoces présentent des difficultés significatives dans le déroulement de leur parcours scolaire.

Le décalage important généralement constaté entre leurs capacités intellectuelles, leur développement affectif et psychomoteur engendre dans au moins un tiers des cas des scolarités chaotiques voire des échecs importants. Dans la plupart des cas, l'échec scolaire, découlant de cet état de fait, se manifeste à partir du cycle 3 et au collège.

Ces élèves montrent soit des difficultés d'adaptation au dispositif commun de scolarité, soit des difficultés spécifiques dans certains apprentissages disciplinaires.

Afin de répondre aux besoins particuliers de ces élèves, un dispositif visant à leur repérage et à leur prise en charge a été mis en place au collège Sylvain Menu.

L'équipe pédagogique du collège, en charge de ce dispositif, a bénéficié d'une formation spécialisée. Le dispositif est accompagné par l'équipe de RESODYs.

Le recrutement des élèves concerne le bassin Marseille centre et les circonscriptions du premier degré de Marseille III, Marseille IV, Marseille V, Marseille VI, Marseille XIII, Marseille XIV .

Une grille de repérage (ci-jointe) est proposée aux enseignants de cycle 3 et aux professeurs principaux des classes de 6^e qui grâce aux diverses évaluations et à leurs observations, détermineront les élèves correspondant au descriptif.

Une équipe éducative, organisée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement permettra d'informer les familles et de recueillir leur accord, pour organiser une passation de tests par les psychologues scolaires ou le COP (Wisc) afin de confirmer le profil de l'élève.

Un dossier sera constitué par le directeur ou le chef d'établissement. Il comprend le bilan psychométrique du psychologue scolaire ou du COP, un bilan pédagogique auquel sera joint



2/2

le livret de compétences de l'élève et les évaluations effectuées. Les parents pourront également joindre à ce dossier les éléments médicaux, psychologiques ou rééducatifs qu'ils souhaitent transmettre à la commission d'orientation.

Une réunion d'information aura lieu au collège Sylvain Menu **le 17 mai 2010**

Les dossiers de ces élèves seront transmis aux IEN de circonscription avant **le 16 juin 2010**

L'ensemble des dossiers devra parvenir au bureau ASH à l'Inspection académique pour **le 18 juin 2010** impérativement.

Une Commission d'Orientation et d'Affectation se réunira au collège Sylvain Menu **le 24 juin 2010**.

signé

Jean Luc BENEFIGE

Pièces jointes :

- liste des établissements du secteur
- Fiche de repérage
- fiche psychologique
- fiche pédagogique



Circonscriptions	COLLEGES DE SECTEUR
Marseille III	Versailles Edgar Quinet Belle de Mai Jean-Claude Izzo Longchamp Thiers
Marseille IV	Pierre Puget Chape Campagne Fraissinet Chartreux Jean Malrieu Thiers Romain Rolland Vincent Scotto Monticelli
Marseille V	Roy d'Espagne Marseillevreyre Daumier
Marseille VI	Pasteur Coin Joli Grande Bastide Sylvain Menu Vallon de Toulouse
Marseille XIII	Romain Rolland Vincent Scotto Campagne Fraissinet Chape Chartreux Gibraltar Longchamp Jean Malrieu
Marseille XIV	Vieux Port Jean Claude Izzo Gaston Deferre Anatole France Longchamp



4/4

Repérage des élèves à besoins intellectuels particuliers (BIP)

Ecole :

Enseignant :

Nom de l'élève :

Potentiel intellectuel général	OUI	NON
- Curiosité		
- Aisance dans la communication verbale		
- Richesse du vocabulaire		
- Capacité de s'approprier des connaissances par ses propres moyens		
Difficultés significatives dans le déroulement du parcours scolaire		
- Troubles comportementaux		
- Difficultés spécifiques dans les apprentissages scolaires		
- Mal-être, malaise		
- Sentiment d'ennui		
- Rejet de l'école		
- Sentiment d'incompréhension de la part de l'école		